

Commune de Pierrafortscha  
Rte de Pierrafortscha 58  
1723 Pierrafortscha

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17 DECEMBRE 2020**

Président: Jean-Luc Kuenlin  
Secrétaire: Jocelyne Cotting  
Membres du conseil présents: Christian Burger  
Jean-Luc Kuenlin  
Philippe Fragnière  
Françoise Kuenlin  
Membre du conseil excusé : Francis Hagger

Nombre de participants: 15

Auditeur: 1

Excusés: Francis Hagger, Simon Kuenlin, Pascal Köstinger, Stefan Egli, Rachel, Eugène, Amandine et Jérémy Jordan, Jean-Marc et Nathalie Oberson, Joseph Oberson, Jean-Baptiste et Teresa de Weck, Marie-Claire Portmann, Barbara, Anja, Samuel, Hans et Anne Burger, Kim de Gottrau, la famille Elleby, Bénédicte Hagger, Mathilde et Quentin Ruiz, Jérôme Fernandez.

Le président ouvre l'assemblée à 19h30 et souhaite la bienvenue à tous. L'assemblée a lieu sous une forme particulière en raison de la pandémie de Coronavirus. Le port du masque est demandé durant toute la séance ainsi que la distanciation interpersonnelle.

L'assemblée communale a été convoquée conformément aux dispositions légales par invitation personnelle, avis dans la feuille officielle et au pilier public.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés : pas d'opposition.

Nomination d'un scrutateur : M. Philippe Kuenlin

Le conseil communal souhaite modifier l'ordre du jour annoncé en retirant l'objet 3.2.1, Aménagement du territoire car aucun investissement n'est prévu. L'assemblée approuve cette modification de l'ordre du jour.

**1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 septembre 2020**

Le PV est lu par la secrétaire.

Le président soumet le PV à l'assemblée pour approbation au vote par main levée :

**le PV est approuvé à l'unanimité.**

**2. Modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques de 0.85 à 0.78, uniquement pour l'année 2021**

Le président informe l'assemblée que, comme l'année dernière, le libellé de cet objet précise bien que la modification sera valable, si elle est acceptée, uniquement pour l'exercice 2021. Par conséquent en 2022, le coefficient sera rétabli à 0.85 cts sans que l'assemblée doive à nouveau se prononcer.

Malgré un budget de fonctionnement 2021 quelque peu déséquilibré avec un excédent de charge de CHF 28'153.-, le Conseil communal propose à l'assemblée le maintien du coefficient d'impôt communal à 0.78 centimes pour l'exercice 2021 et ce sur le revenu et la fortune pour les personnes physiques.

Le président demande s'il y a des questions.

Question : M. Peter Berger demande pourquoi avec un coefficient d'impôt à 0.85 %, on paie encore autant pour la péréquation financière ?

Réponse : M. Kuenlin répond que tout de suite, il n'a pas d'explication, qu'une réponse plus circonstanciée lui sera donnée.

Le président demande si la commission financière veut apporter un commentaire sur la proposition du Conseil communal.

La commission financière soutient la proposition du Conseil communal.

Le président soumet à l'assemblée pour approbation la modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques de 0.85 à 0.78, uniquement pour l'année 2021.

**La modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques de 0.85 à 0.78, uniquement pour l'année 2021 est approuvée à l'unanimité.**

**3. Budget 2021**

M. Jean-Luc Kuenlin annonce que le budget de fonctionnement 2021 prévoit un déficit de Fr. 28'153.-. Par rapport au budget 2020, l'augmentation des charges n'est que de 0,9 %. Par contre, les produits sont en diminution de 3,1 %. Dans les charges, c'est le poste enseignement et formation qui augmente de 3.25 %. Ce poste occupe 41 % du budget.

Le président passe la parole à M. Christian Burger pour la présentation détaillée du budget de fonctionnement.

M. Christian Burger présente le budget 2021 à l'aide d'un power point. Le budget détaillé sous format papier a été remis aux membres de l'assemblée.

**Budget de fonctionnement 2021**

**Administration**

Pas de question.

**Ordre public**

Pas de question.

**Enseignement et Formation**

Pas de question.

**Culte, culture et loisirs**

Pas de question.

**Santé**

Pas de question.

**Affaires sociales**

Pas de question.

**Transports et communications**

Pas de question.

**Protection, aménagement et environnement**

Pas de question.

**Economie**

Pas de question.

**Finances et impôts**

Pas de question.

Le président remercie M. Christian Burger pour sa présentation.

## **Budget des investissements 2021**

Le total des investissements soumis à l'assemblée est de Fr. 381'500.-.

Les investissements 2021 s'inscrivent dans l'ensemble des projets à réaliser ces prochaines années pour lesquels une information sommaire a déjà été donnée.

### **Epuration**

M. Philippe Fragnière présente l'objet : Fr. 54'000.- de report. Le montant est l'élaboration du règlement communal et les soumissions pour le tracé du nouveau PGEE.

Question : M. Peter Berger demande si la commune a une vision claire de comment cela va se réaliser.

Réponse : Le projet est clair, 3 hameaux auquel se rajoute Maison Rouge seront dirigés via la conduite de Marly par le quartier de Montivert sans station de pompage. Le financement reste à étudier.

Pas d'autres questions.

### **Approvisionnement en eau**

M. Francis Hagger étant excusé, c'est M. Jean-Luc Kuenlin qui présente l'objet : Fr. 150'000.-. Le montant est prévu pour un tronçon à la Schürra et le remplacement d'un tronçon dans le hameau de Pierrafortscha. M. Jean-Luc Kuenlin ajoute que le début des travaux pour le remplacement de la conduite qui relie Tinterin à Maison Rouge est fixé au début janvier 2021. Pas de question.

### **Aménagement des routes communales**

M. Christian Burger présente l'objet : Fr. 170'000.- pour l'étape 4 de la réfection des routes communales à savoir le tronçon de la Rossmatte subventionné à hauteur de 52 %. La réfection prévoit un coffrage de 3,5 à 4 mètres de large et une couche de bitume de 3 mètres de largeur. Pas de questions.

### **Culte, culture et loisirs**

M. Jean-Luc Kuenlin présente l'objet : Fr. 4'000.- pour la réfection du sentier pédestre du Breitfeld qui a subi des dommages. Cette réfection se fera conjointement avec le plan de gestion du Lac de Pérolles qui prendra en charge une partie des frais.

Pas de question.

### **Administration communale**

M. Jean-Luc Kuenlin présente l'objet : Fr. 3'500.- en vue de l'adaptation du logiciel informatique pour le nouveau plan comptable MCH2.

Pas de question.

#### **4. Rapport de la commission financière**

Jean-Luc Kuenlin passe la parole à Mme Sarah Mivelaz Fragnière qui représente la commission financière.

Elle donne lecture du rapport de la commission financière qui s'est réunie le 3 décembre 2020 et qui recommande à l'assemblée d'approuver le budget tel que présenté. La commission financière remercie le personnel et les conseillers communaux pour leur bonne collaboration. Pas de question.

#### **5. Approbation du budget des investissements 2021**

Le président soumet à l'assemblée pour approbation le budget des investissements poste par poste comme présenté. À savoir :

Epuration : Fr. 54'000.- **approuvé à l'unanimité.**

Approvisionnement en eau : Fr. 150'000.- **approuvé à l'unanimité.**

Routes communales : Fr. 170'000.- **approuvé à l'unanimité.**

Culte, culture et loisirs: Fr. 4'000.- **approuvé à l'unanimité.**

Administration : Fr. 3'500.- **approuvé à l'unanimité.**

#### **6. Approbation du budget de fonctionnement 2021**

Le président soumet à l'assemblée pour approbation le budget de fonctionnement:

**Le budget de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.**

Le président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

#### **7. Approbation des statuts de l'École Régionale Alémanique de Fribourg (ERAF)**

M. Jean-Luc Kuenlin rappelle que cette école garantit aux enfants alémaniques de la commune leur scolarité obligatoire dans leur langue maternelle. Cette approbation/modification des statuts fait suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire du 1<sup>er</sup> août 2020.

Il s'agit d'adapter les statuts du 30 novembre 2006 pour répondre aux nouvelles dispositions législatives. Ils permettent notamment à l'art. 7 d'intégrer dans les organes de l'école le conseil des parents et l'assemblée des parents d'élève et de définir les compétences de ces organes.

Ces statuts ont été approuvés par l'assemblée des délégués le 12 novembre 2020.

M. Kuenlin demande si quelqu'un souhaite la lecture des 14 articles soumis au vote ?

Personne n'en demande la lecture.

M. Kuenlin demande s'il y a des questions.

Pas de question.

Le président soumet à l'assemblée pour approbation les statuts de l'Ecole Régionale Alémanique de Fribourg (ERAF) pour approbation.

**Les statuts de l'Ecole Régionale Alémanique de Fribourg (ERAF) sont approuvés à l'unanimité.**

## **8. Modification des statuts du Réseau Santé Sarine**

M. Jean-Luc Kuenlin passe la parole à Mme Françoise Kuenlin pour la présentation de cet objet.

Mme Kuenlin rappelle que cette modification des statuts prévoit la fixation de la limite d'endettement pour les investissements à 60 mio de francs au lieu de 30 mio de francs.

Le RSS est une association de communes du district de la Sarine qui s'occupe d'exploiter le home médicalisé de la Sarine, le service des ambulances de la Sarine, de prendre en charge et répartir les frais des établissements médico-sociaux pour les personnes âgées du district de la Sarine. Le RSS s'occupe aussi des soins à domicile ainsi que de la législation sur la prise en charge de nos aînés. Il gère le centre de coordination pour les 12 EMS du district ainsi que la permanence téléphonique de Passe-Partout.

Le RSS a des projets pour ces prochaines années. La rénovation et l'agrandissement du HMS. La création de surfaces administratives dans le HMS pour regrouper les services. La rénovation et l'agrandissement des bâtiments du services des ambulances.

Ces investissements ont un coût. Jusqu'à maintenant, les communes de l'association avaient autorisé le RSS à un endettement maximum de 30 mio de francs. Les investissements pour ces prochaines années dépassent largement le montant des 30 mio de francs. Ils se montent à 59,9 mio de francs répartis comme suit : solde d'endettement, 7,5 mio, valeur Rose d'Automne, 3,8 mio, rénovation HMS, 35 mio, Meubles 3,6 mio, Surfaces administratives, 5 mio et rénovation du SAS 5 mio.

L'assemblée des délégués du RSS a déjà accepté le 25.9.19 d'augmenter la limite d'endettement à 60 mio de francs.

Les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les  $\frac{3}{4}$  des communes, dont la population légale doit être supérieure aux  $\frac{3}{4}$  de la population légale de toutes les communes membres de l'association.

Nous devons conformément à la loi approuver l'article 30 des statuts qui dit : le Réseau Santé Sarine peut contracter des emprunts avec une limite d'endettement fixée à 60 mio de francs.

Le Conseil communal de Pierrafortscha vous propose d'accepter cette modification des statuts.

Pas de question.

Le président soumet à l'assemblée pour approbation la modification des statuts du Réseau Santé Sarine (RSS) fixant une limite d'endettement à Fr. 60 mio pour approbation.

**La modification des statuts du Réseau Santé Sarine est approuvée à l'unanimité.**

## **9. Modification du règlement scolaire de Pierrafortscha**

Cet objet est présenté par M. Jean-Luc Kuenlin. Il informe l'assemblée qu'en raison de l'arrêt du TF, de l'abrogation de l'ordonnance du 19 avril 2016 du Conseil d'Etat et celle du 24 septembre 2019, le règlement doit être adapté. Il s'agit surtout de la possibilité de relever le montant maximal d'écolage de Fr. 1'000.- à Fr. 3'000.- et de toilettage de certains termes. Le Conseil communal vous propose d'adopter les modifications telles que proposées.

Le président soumet à l'assemblée pour approbation la modification du règlement scolaire de Pierrafortscha pour approbation.

**La modification du règlement scolaire de Pierrafortscha est approuvée à l'unanimité.**

## **10. Modification de la taxe au sac – Information**

M. Jean-Luc Kuenlin précise qu'il n'y a pas de décision à prendre pour cet objet. Il passe la parole à Mme Kuenlin. Mme Kuenlin informe l'assemblée que cela fait de nombreuses années que le taux de couverture des déchets n'est pas suffisant, pour rappel il doit couvrir les frais de déchèterie à hauteur de 70%. La hausse du prix des vignettes a pour but d'atteindre les 70 % de couverture. Le prix des vignettes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de Fr. 2.50 pour les 35 litres, Fr. 4.00 pour les 60 litres, Fr. 6.00 pour les 110 litres et Fr. 35.- pour les containers. La taxe de base reste quant à elle inchangée. Toutes les informations figurent sur le mémo déchets qui sera distribué ces prochains jours.

## **11. Divers**

Le président informe l'assemblée que cette assemblée communale est la dernière de la législature et qu'à ce propos, le dépôt des listes peut se faire jusqu'au 25 janvier 2021 à 12 heures. Le 1<sup>er</sup> tour des élections communales est fixé au 7 mars, le deuxième tour au 28 mars 2021.

Pas de questions.

Pour information, le président ajoute qu'il y a des soucis avec la conduite qui relie Pierrafortscha à Granges-sur-Marly ce qui a occasionné quelques coupures d'eau ces derniers temps. Le conseil communal traite actuellement le dossier avec le poseur et le fournisseur de matériel.

Question : Mme Mivelaz Fragnière demande si le CC peut transmettre au fontainier que cela fait plusieurs mois qu'il y a le phénomène d'eau blanche et des à-coups dans les conduites. Le CC va transmettre ces informations au fontainier.

Le président annonce la fermeture du bureau communal durant les fêtes soit du 25 décembre 2020 au 3 janvier 2021.

Question de M. Peter Berger concernant la fibre optique, est-ce que tout le monde a le droit d'avoir la fibre optique ?

Réponse : M. Fragnière rappelle que ce n'est pas une question de droit mais de technique. La ligne aérienne sera enterrée et la fibre optique pourra suivre ce chemin jusqu'à Maison Rouge.

Question : Mme de Gottrau demande quelle différence entre la fibre optique et la 5G ?

Réponse : ce n'est pas la même chose, la fibre optique est un câble en verre qui alimente les foyers en bande passante. La 5G c'est une diffusion d'ondes à partir d'une antenne.

Le président passe la parole à M. Fragnière pour donner des informations sur le PAL. M. Fragnière rappelle que le PAL a été mis à l'enquête durant 30 jours, deux oppositions ont été formulées et deux remarques. Les oppositions ont été traitées, les remarques le seront prochainement. Des modifications seront apportées suite au traitement des oppositions et cela nécessitera une nouvelle mise à l'enquête du PAL.

Pas de question.

La parole n'étant plus demandée, M Jean-Luc Kuenlin remercie tous les membres du conseil ainsi que Mmes Oberson et Cotting pour leur travail. Il informe l'assemblée que les membres qui ne siègeront plus lors de la prochaine législature seront remerciés lors de l'assemblée des comptes.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt les débats, il est 20h30.  
Il souhaite de belles fêtes à chacune et chacun.

Pierrafortscha, le 24 décembre 2020

Le Président

La Secrétaire :

Jean-Luc Kuenlin

Jocelyne Cotting